



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
SIPOM DE REVEL
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
 Reçu en préfecture le 18/02/2025
 Publié le
 ID : 031-253100572-20250211-2025_04_04-DE

L'an deux mille vingt cinq, le 11 février à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires

Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Présente		ADROIT	Sophie	Absent(e)
AUBOURG	Patrick	Présent		AMIEL	Armonie	Absent(e)
AUTHA	Sandrine	Présente		ANDRIEU	Rémi	Absent(e)
BEGARDS	Michel	Présent		ARKI	Karine	Absent(e)
BENNES	Richard	Présent		AUBESQUIER	Nadine	Absent(e)
BERSEILLE	Pascal	Présent		BAHURET	Gisèle	Absent(e)
BONNET	Denis	Présent		BANQUET	Clément	Absent(e)
BOURGAREL	Roger	Présent		BARBASTE	Pierre	Absent(e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent(e)
BOUSQUET	Daniel	Présent		BERRO	Jean Christophe	Absent(e)
CASTAGNE	Didier	Présent		BLANCHON	Alix	Présente
CAZELLES	Jean Pierre	Absent	CASTAGNE Didier	BONNEFOY	Magali	Absent(e)
CESCATO	Francis	Présent		BOYER	Michel	Absent(e)
CHIABRANDO	Marc	Absent		BRUNET	Magalie	Absent(e)
CLERGEAU	Serge	Absent		CALMET	Nelly	Absent(e)
COLLOT	Adrien	Absent		CAMINADE	Christian	Absent(e)
CREPY	Fabrice	Absent	RIBAULT Jean-Paul	CAMPOS	Pascal	Absent(e)
DAMIEN	Mélanie	Absente		CARLIER	Thierry	Présent
DE CAFFARELLI	Marie-Laure	Absente		CAROCA	Jean	Absent(e)
DEGRET	Jean-Jacques	Absent		CARRIEROU	Elian	Absent(e)
DELHON	Jacques	Présent		CLOAREC	Françoise	Absent(e)
DÉRAMOND	Sébastien	Présent		CODECCO	Serge	Absent(e)
DOUZE	Maarten	Absent		CORDIEZ	Serge	Absent(e)
FABRE	Christian	Absent	LUCENA François	COTTEREAU	Matthias	Absent(e)
FABRE	Danièle	Présente		COURNEDE	Magali	Absent(e)
FERRAN	Franck	Présent		COUZINIE	Philippe	Absent(e)
FONTES	Gérard	Présent		CREBASSA	Pascale	Absent(e)
FOURNIER	Damien	Absent		DE VILLELE	Philippe	Absent(e)
GELIS	Guillaume	Présent		DISS	Laurent	Absent(e)
GIRAULT	Katherine	Présente		DURAND	Marc	Présent
GIRONIS	Julien	Absent		FABRE	Elodie	Absent(e)
GLAUDE	Ludovic	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent(e)
GRECARD	Stéphanie	Présente		FIGNES	Jean-Claude	Absent(e)
GUY	Philippe	Absent		GROTTO	Emmanuel	Absent(e)
HAYANI	Véronique	Présente		HERAILH	Pierre	Absent(e)
ISMAN	Rémy	Absent		HOURQUET	Laurent	Absent(e)
LACROUX	Evelyne	Absente		IMART	Jean Luc	Absent(e)
LARROQUE	Laurence	Absente	AGAR Nathalie	JONQUIERES	Vincent	Absent(e)
LAURENS	Lucienne	Présente		LAPASSAT	Jean Luc	Absent(e)
LAURENT	Anne	Présente		LEBRETON	Delphine	Absent(e)
LUCENA	François	Présent		LEROUX	Sophie	Absent(e)
LUX	Pierre	Présent		LUMEAU	Grégoire	Absent(e)
MARIOJOULS	Roselyne	Présente		MAGNIN	Gérard	Absent(e)
MARTORELL	Didier	Absent	ROUANET Evelyne	MARTY	Francis	Absent(e)
NAVARRO	Karine	Présente		MAUREL	Danièle	Absent(e)
OURLIAC	Véronique	Absente		MERLIO	Gwenaël	Absent(e)
PAPIN	Florence	Présente		METCHE	Marie-José	Absent(e)
PASTRE	Marie	Présente		MILHAVET	Marie Line	Absent(e)
PORTA	Raymond	Présent		MISSEY	Jean-Paul	Absent(e)
PORTES	Pierre	Présent		MONTAGNE	Patrick	Absent(e)
POUYANNE	Christophe	Absent		MOULIN	Dominique	Absent(e)
PUJOL	Francis	Absent	FABRE Danièle	NGAI	Jeffrey	Absent(e)
RAVET	Marc	Absent		ORLOWSKI	Cécile	Absent(e)
REUSSER	Isabelle	Absente		OULES	Nicole	Absent(e)
REY	Mickaël	Absent		PADIÉ	Yannick	Absent(e)
RIBAULT	Jean-Paul	Présent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absent(e)
ROUANET	Evelyne	Présente		POUX	Emmanuel	Absent(e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente	GIRAULT Katherine	PRADELLES	Vincent	Absent(e)
ROUGIER	Thierry	Présent		RAYE	Michèle	Absent(e)
ROUQUET	Serge			REGIS	Lionel	Absent(e)
SASTRE	Roland	Absent		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent(e)
SAURAT	Thierry	Présent		ROUQUET	Jérémy	Absent(e)
SEGREVILLE	Lucette	Présente		ROUX	Stéphane	Absent(e)
SERRE	Benoît	Absent		SARRALDE	Julien	Absent(e)
SOUAL	Jean-Pierre	Présent		SAURET	Jérôme	Absent(e)
TRETON	Brigitte	Absente		SICARD	Didier	Absent(e)
TROUDART	Corinne	Présente		TEISSEYRE	Régine	Absent(e)
VANDEN BERGUE	Isabelle	Présente		TERRAT	Emmanuelle	Absent(e)
VERNIER	Jean Claude	Présent		VIGNA	Lionel	Absent(e)
VIALADE	Reine	Présente		VIRVES	Pierre	Absent(e)
VINCENT	Sophie	Absente		VIVIES	Sylvie	Absent(e)

Nombre de délégués titulaires présents : 41

Nombre de délégués suppléants présents : 3

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le



ID : 031-253100572-20250211-2025_04_04-DE

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Madame la Présidente rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres, prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

Fait à Revel, le 12 février 2025

Acte rendu exécutoire
Après son dépôt en préfecture le :
14 février 2025

La Présidente,
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
Avenue Marie Curie
ZI de la Pomme
31250 REVEL
Éveline ROUANET
POUR LES ORDURES Ménagères



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

I- Résultats prévisionnels 2024 :

Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice : 7 388 493.80 €

Total des recettes de fonctionnement de l'exercice : 6 913 712.92 €

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : - 474 780.88 €

Excédent cumulé reporté de fonctionnement : 1 223 373.51 €

Résultat prévisionnel de fonctionnement (002) : + 748 592.63 €

Total des dépenses d'investissement de l'exercice : 1 136 151.36 € (dont 113 096.37 € de reste à réaliser).

Total des recettes d'investissement de l'exercice : 846 628.22 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 289 523.14 €

Excédent cumulé reporté d'investissement : 306 869.38 €

Résultat prévisionnel d'investissement (001) : + 17 346.24 €

Résultat prévisionnel de clôture 2024 : 765 938.87 €

Résultat de clôture 2023 : 1 462 828.42 €

Résultat de clôture 2022 : 1 414 094.74 €

Résultat de clôture 2021 : 1 407 396.60 €

Constat :

Le résultat de clôture PREVISIONNEL est en nette diminution en comparaison avec les résultats antérieurs. En effet, on note une baisse de 696 889.55 €. Le résultat de clôture 2023 s'élevait à 1 462 828.42 €. Mais, quasiment 205 000 € ont été transféré en investissement, portant ainsi le montant du résultat pouvant être affecté au financement de la section de fonctionnement à 1 258 213.51 €.

En outre, la décision modificative N°1 a prélevé 34 840 € du 002 et 117 840 € du compte 6188 pour financer notamment le coût des amortissements au prorata temporis qui n'avait pas été budgétisé et l'acquisition d'un châssis de camion. Afin de ne pas impacter les résultats 2025 pour financer cette DM, il a été décidé d'effectuer des écritures réelles et non pas d'ordre comme cela était le cas sur les exercices antérieurs.

Enfin, il convient de rappeler qu'au vu de l'excédent des résultats de clôture antérieurs, il avait été prévu de ne pas emprunter en 2024 et d'autofinancer les besoins de la section d'investissement.

Ainsi, le résultat de clôture à la baisse pour 2024 est à l'image d'une ambition forte de rationalisation des comptes.

En termes d'analyse financière, le résultat 2024 permet de couvrir 3 mois de dépenses de personnel.

L'analyse détaillée du compte administratif, nous permet de constater que les charges de fonctionnement ont progressé de 8 % en 2024.

Les postes principaux, ont évolué comme suit :

- les charges de traitement des déchets (+ 11%). A noter que les charges de traitement constituent 57 % du budget de fonctionnement.*
- les charges de personnel (+ 3.21 %). Le chapitre 012 représente 32 % de notre budget. ;*
- les charges à caractère général (+ 2.25%) qui constituent 10% du budget. Malgré l'augmentation du coût des matières premières la hausse est contenue. Seul deux articles connaissent des dépassements de crédit. Il s'agit des fournitures d'entretien et plus particulièrement des dépenses relatives aux fournitures d'entretien des véhicules (+ 28%) et des dépenses d'entretien et de réparation de bâtiments (+ 1406%). Les dépenses relatives à la fourniture de carburant (4% du budget) ont diminué de 10% par rapport à l'an dernier.*

Le taux de réalisation des charges traduit une programmation sincère des dépenses notamment pour les charges de personnel (96 %) et de gestion courante (97%).

Concernant, le taux de réalisation des charges générales (57 %) ; il s'explique par le fait que les crédits inscrits au chapitre 11, compte 6188, ne le sont qu'à titre de précaution et ne donnent pas systématiquement lieu à exécution.

Les recettes de fonctionnement ont diminué de - 0.19%. Il s'agit là d'une baisse des recettes de redevance spéciale à hauteur de - 5%, et du non renouvellement du filet inflation (aide de l'Etat pour compenser l'inflation : - 139 533 €).

En termes d'investissement, les dépenses ont légèrement diminué en incluant les reste à réaliser de 2024. Elles ont permis de finaliser notamment, l'acquisition d'une BOM relevant d'un marché de fourniture de 2023, l'achat d'un camion léger de collecte des encombrants, d'engager l'acquisition d'un camion de collecte des biodéchets et de payer le châssis d'un poids-lourd qui a été livré début 2025. Concernant le mobilier de collecte, les dépenses ont permis de financer notamment, l'acquisition de 1800 composteurs et de 1100 bacs de collecte sélective pour les particuliers.

Au niveau des recettes d'investissement, nous avons encaissé 81 690 € de FCTVA et nous n'avons pas réalisé d'emprunt. La section d'investissement a été financée par l'excédent de fonctionnement.



II- Orientations budgétaires 2025 :

A l'image de l'ensemble des acteurs du service public, la projection financière de 2025 est entourée d'aléas importants. En premier lieu, l'incertitude politique actuelle en France fait peser un aléa sur les hypothèses de finances publiques. En second lieu, s'ajoutent les risques géopolitiques liés au contexte international et leurs effets sur le prix des matières premières. Dans ce contexte d'incertitudes accrues, les projections de la Banque de France sont orientées à la baisse pour la croissance, ainsi que dans une moindre mesure pour l'inflation qui devrait s'inscrire durablement en 2025, en dessous de 2%.

Cette conjoncture impacte fortement le coût des charges à caractères général du SIPOM et plus particulièrement en matière **d'acquisition de fournitures et de carburant**. Les consommations de carburant en litres relevées par notre station carburant pour 2024 sont de 190 543 litres soit à la baisse de – 13 865 litres, par rapport à 2023. Ces consommations n'intègrent pas la fourniture en carburant de deux véhicules légers qui fonctionnent à l'essence et pour lesquels une enveloppe d'environ 3000 € est à prévoir. Il est donc envisagé d'ajuster la proposition budgétaire en matière de carburant à **400 000 €**.

Il conviendra pour le reste des prévisions en matière de charges à caractère général de tenir compte de l'augmentation anticipée du **coût des assurances**. En effet, en 2024, le coût des assurances était de 45 535 €. Il va évoluer à 58 600 € en 2025. Cela s'explique par l'augmentation de + de 29 % du coût du contrat flotte de véhicule et de 50 % du contrat de responsabilité civile et de dommage aux biens. Une consultation en la matière va être lancée en 2025.

En 2025, une attention particulière devra être portée sur les charges relatives à l'**entretien des véhicules** (3% du budget). Une nouvelle organisation est mise en place axée sur un entretien préventif et un suivi rigoureux des approvisionnements. En outre, des dispositions de lutte contre la sinistralité ont été engagées. En effet, les dépenses relatives aux sinistres des véhicules ont été pour l'année précédente d'environ 40 000 €, dont 22 200 € ont été pris en charge par notre assureur.

Evolution des collectes.

Des modifications significatives des collectes d'ordures ménagères résiduelles et des collectes des emballages ménagers recyclables sont intervenues au début de l'année 2024. Les fréquences ont été adaptées aux besoins réels des usagers et le passage en porte à porte s'est étendu sur la totalité des nouvelles zones urbanisées de type pavillonnaire. En 2025, les changements concerneront principalement la collecte des biodéchets en vrac dont bénéficie actuellement les établissements assurant de la restauration collective (écoles, lycées, collèges, hôpitaux et maisons de convalescence), les établissements d'accueil de personnes âgées, les restaurants, les primeurs et points de vente de fruits et légumes, ... La principale évolution se trouve dans le changement du lieu de traitement en aval de nos collectes. TRIFYL ayant en effet désormais la capacité de traiter notre collecte, le marché de traitement actuel avec Cler-Vert ne sera pas reconduit et nous devons assurer le transit de nos collectes jusqu'à l'usine de traitement TRIFYL, à Labessière-Candeil. La distance actuelle de 18 Km jusqu'à Bélesta Lauragais va passer à 50 Km. La hausse significative de notre coût de revient sera tout de même atténuée par la mise en service d'un camion de plus fort tonnage qui limitera le nombre de rotations par rapport à celui que nous utilisons aujourd'hui. Ces éléments ont été pris en compte lors du vote des tarifs de redevance spéciale pour 2025 en intégrant une hausse du tarif de collecte des biodéchets.

Concernant les dépenses de personnel :

❖ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : version de février 2025

❖ ❖ Catégorie	Grade	Fonctions	Postes ouverts		Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel
			TC	TNC		
A	Attaché territorial	Responsable administratif	1		1	
C	Adjoint Administratif ppal de 1 ^{ère} c	Agent administratif	1		0.9	
C	Adjoint administratif	Agent administratif	1		1	
	TOTAL Filière administrative		3	0	2.9	
A	Ingénieur Hors Classe	Directeur	1		1	
A	Ingénieur	Responsable prévention et valorisation des déchets	1		1	
C	Agent de maîtrise principal	Coordinateur Serv. collecte	1		1	
C	Agent de maîtrise	Responsable Serv collecte	1		1	
C	Agent de maîtrise	Chauffeur-Ripeur	7		7	
C	Agent de maîtrise	Agent chargé des interventions	1		1	
C	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	Chauffeur-Ripeur	4		3.1	
C	Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe	Resp Serv.maintenance	1		1	
		Mécanicien	1		1	
C		Chauffeur-Ripeur	11		10	
C		Coordinateur Serv. prévention	1		1	
C	Adjoint technique	Chauffeur-Ripeur	7		7	
C		Animateur prévention du tri	1		1	
C		Agent chargé des interventions	1			
C		Chaudronnier	1		1	
C		Agent de maintenance du site		1	1	
C	Adjoint technique – non permanent	Agents de collecte	3			
	Total filière technique		43	1	39.10	
C	Adjoint	Animateur	1		1	



	territorial d'animation	prévention du tri				
	Total filière animation		1		1	
TOTAL GENERAL			47	1	43	

Ce tableau met en évidence le non remplacement d'un emploi de chaudronnier et d'un emploi d'agent en charge des interventions soit = - 2 ETP.

Les dépenses de personnel progressent d'une part, à travers l'évolution des carrières des agents :

-**Les avancements d'échelon** : avancement automatique à l'ancienneté = + **7 975 €** ;

-**Les avancements de grade et les promotions internes** : l'autorité territoriale est compétente pour déterminer les avancements de grade selon les critères établis au sein des lignes directrices de gestion et dans le respect en amont, des conditions fixées par le cadre d'emploi de chaque grade. 1 avancement de grade est prévu pour 2025 = + **473 €**. Les promotions internes nécessitent l'aval de l'autorité territoriale, selon les critères établis au sein des lignes directrices de gestion du SIPOM pour une présentation du dossier auprès du CDG 31. C'est ensuite, le CDG 31 qui détermine en fonction des critères établis au sein de ses propres lignes directrices de gestion et des ratios départementaux, la recevabilité des dossiers.

Un dossier de promotion interne au grade d'ingénieur avait été présenté à la promotion interne du 2nd semestre 2024, et a été validé. La nomination de l'agent devrait intervenir courant 2025. Et, deux dossiers de promotion interne au grade d'agent de maîtrise devraient être présentés à la promotion du 1^{er} semestre 2025. Les évolutions en promotion interne sont chiffrées à = +**2 658 €**.

Les dépenses de personnel évoluent d'autre part, à travers la politique de gestion des emplois, des effectifs et des compétences, déployée au sein de la collectivité (revalorisation du régime indemnitaire, recours aux remplaçants, départs en retraite...).

-Les évolutions du régime indemnitaire pour 2025, seraient les suivantes : revalorisation annuelle de l'**indemnité compensatrice de hausse de la CSG** = + **402 €**, et réévaluation annuelle des montants de l'**indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** = + **2 880 €**.

-Les heures de **recours au recrutement de contractuels** : 21 266 heures au total en 2024, contre 18 704 heures en 2023. Pour le service de la collecte, en 2024, nous avons eu recours à 18 028 heures contre 17 230 heures.

D'une manière générale, l'absentéisme est en hausse. On enregistre en effet, + 139 jours par rapport à 2024 soit environ + 973 heures de remplacement. De plus, il a été procédé en 2024, au remplacement de deux agents titulaires par des agents contractuels, soit + 3 238.40 heures. L'effet de baisse envisagé suite à la réorganisation des tournées de collecte est nuancé par ces éléments. Prévision budgétaire réalisée sur **20 000 heures** pour 2025.

-Le **départ en retraite** : d'un chauffeur-ripeur à temps complet. Ce départ interviendra en décembre 2025. L'impact sur les prévisions budgétaires est donc modéré. De plus, l'agent étant absent depuis le 14/12/2022 pour une très lourde pathologie, le remplacement statutaire était déjà programmé.

-Pour l'exercice 2025 : **un seul recrutement statutaire** est prévu. Il s'agit du remplacement d'un agent sur les fonctions d'agent de maintenance du site suite à un départ en retraite au 1^{er} juillet 2023. Depuis, des remplacements par la voie contractuelle avaient été effectués. L'agent pressenti est en contrat depuis le 01/01/2024 et donne entière satisfaction.

-Notre effectif comprend un agent en **Période Préparatoire au Reclassement**. Période qui prendra fin en mai 2025. Les évolutions sont incertaines. De même que nous disposons de deux agents en **disponibilité** : l'un depuis septembre 2023 et l'autre depuis août 2024.

-**Allocations chômage** : une enveloppe est à provisionner pour les agents titulaires car nous sommes en auto-assurance. En effet, le fonctionnaire en disponibilité qui ne peut être réintégré faute d'emploi vacant, peut bénéficier des allocations chômage car il est considéré comme étant « involontairement privé d'emploi ». De même qu'un agent admis en retraite pour invalidité, peut demander à faire valoir ses droits à des allocations chômage en complément de sa pension. Selon les situations que nous connaissons aujourd'hui, l'évaluation du risque est estimée à **+ 12 000 €**.

-Concernant le **Compte Epargne Temps**, la monétisation des comptes pour 2025 s'élève à : 17 988 € et le montant à provisionner en sus, est d'environ **+ 15 000 €**.

-Enfin, au sujet du **Compte Personnel d'Activité**, il convient de provisionner une enveloppe de 3000 € (3 dossiers dans la limite de 1000 €) + remplacement éventuel si mobilisation des heures de formation (enveloppe de 3300 €) = **+ 6 300 €**.

-**L'assurance statutaire** : les résultats de notre contrat pour les années 2022-2023 sont alarmants puisque le rapport sinistres/primes permet à notre assureur d'évoquer une clause de réexamen. Le taux passerait de 4.96% en 2024 à 9.47% en 2025, soit une hausse de + 4.51 %. En maladie ordinaire, la collectivité se situe dans la moyenne puisque le taux d'absentéisme est de 2.75% (moyenne FPT 3.5%). En maladie ordinaire, 17% des arrêts supérieurs à 1 mois représentent 66% de la sinistralité. Les accidents du travail et les maladies professionnelles représentent 33 % des arrêts et constituent 70% de notre sinistralité. La durée moyenne de ces arrêts étant de 167 jours, il est proposé afin de contenir l'augmentation de la cotisation auprès notre assureur, d'appliquer une franchise de 30 jours sur les Accidents du Travail/Maladie Professionnelle. Le taux passerait donc de **4.96% en 2024 à 7.59% en 2025 entraînant une augmentation de la cotisation estimée à + 46 000 €**.

Les dépenses de personnels varient enfin, suite aux évolutions réglementaires. Pour 2025, elles demeurent minimales en l'absence de vote de loi de finances.

-L'assurance maladie a ainsi prolongé le taux de cotisation 2024 jusqu'au vote de la loi de financement de la sécurité sociale.

-Néanmoins, l'URSSAF a publié le relèvement de deux taux pour 2025 : **maladie régime spécial : 9.88 % au lieu de 8.88 %, accident-invalidité : 5.72 % contre 5.25 %.**

-A ce jour, nous n'avons aucune visibilité sur les évolutions éventuelles du SMIC ainsi que sur la possible refonte des grilles indiciaires statutaires.

Bilan 2024 des tonnages collectés :

	2010	2015	2020	2023	2024
Déchets résiduels (en tonnes) collectés	9167	10494	10366	8465	7807
Collecte sélective (en tonnes) collectés	2064	2570	3086	3439	3674
Tonnage collecté verre (en tonnes)	1105	1437	1790	1811	1808
Tonnage biodéchets des pros (en tonnes)			49,38	137	209
TOTAL TONNAGE OMA	12336	14501	15292	13853	13501
Population INSEE du territoire SIPOM	34607	43648	45259	46214	46410
(pop municipale)					
Ratio Déchets résiduels (en kg/an/hab)	265	240	229	183	168
Ratio Collecte sélective (en kg/an/hab)	60	59	68	74	79
ratio verre (en kg/an/hab)	32	31	40	39	39
ratio biodéchets (en kg/an/hab)			1	3	5
ratio OMA collecté en kg/an /hab	357	330	338	300	291
Evolution (/n-1)		-2%	2%	-2%	-3%
Evolution depuis 2010				-16%	-19%

En retranchant les tonnages qui ont fait l'objet d'une facturation au titre de la redevance spéciale le ratio de production d'ordures ménagères et assimilés des particuliers s'élève à 223,7 Kg/hab/an

Frais de traitement des déchets : Le tableau ci-dessous fait le point sur les dépenses réelles de traitement pour l'année 2024.

	Nbre, quantité	ratio/habitant Kg/an/hab	seuil Kg/an/hab	prix/tonne jusqu'au seuil en € HT	quantité au dessus du seuil	prix/tonne au-delà du seuil en €HT	Total HT	taux de TVA	Total TTC
Capitation	46214			32			1 478 848	10%	1 626 733 €
OMR	7765.73	168.03	190	190	0	285	1 475 489	10%	1 623 038 €
Collecte sélective des emballages	3674.34	79.51	65	20	670.43	10	66 783	5.50%	70 456 €
Refus de tri	986.93			95			93 758	10%	103 134 €
Bio déchets vrac	209.64			68			14255.52	5.50%	15 040 €
Bio déchets sac	41.53			95			3945.35	5.50%	4 162 €
TOTAL							3 133 078		3 442 562 €

A noter que : le montant des frais de traitement budgétisé était de :3 555 971 €, le réalisé 2024 s'élève à 3 442 562 € soit une différence de – 113 409 €.

Tarifs :

Rappel tarif de traitement 2024			
Capitation 32 € HT	TGAP 58 €/tonne		
Déchets résiduels			
		jusqu'à 190 Kg /an/hab	au-delà
Prix à la tonne HT avec TGAP et taxe communale incluse		190.00 €	285.00 €
Collecte sélective			
	jusqu'à 65 Kg/an/hab	au-delà	
Prix HT à la tonne	20 €	10 €	
refus HT TGAP comprise			95 €
déclassement 40 %			190 €
	jusqu'à 8Kg/an/hab	au-delà de 8 kg	
Bio déchet sac	95 €	47.50 €	0
Bio déchet Vrac	63 €		

Tarif de traitement 2025			
Capitation 36 € HT (39,60€ TTC)	TGAP 65 €/tonne HT		
Déchets résiduels			
		jusqu'à 173 Kg /an/hab	au-delà
Prix à la tonne HT avec TGAP et taxe communale incluse		196.00 €	294.00 €
Collecte sélective			
	jusqu'à 70 Kg/an/hab	au-delà	
Prix HT à la tonne	20 €	10 €	
refus HT TGAP comprise			98 €
déclassement 40 %			196 €
Bio déchet sac	98 €		
Bio déchet Vrac	56 €		

Estimation des couts de traitement 2025 :

	Nbre, quantité	ratio/habitant Kg/an/hab	seuil Kg/an/hab	prix/tonne jusqu'au seuil en € HT	quantité au dessus du seuil	prix/tonne au-delà du seuil en €HT	Total HT	taux de TVA	Total TTC
Capitation	46 410			36			1 670 760	10%	1 837 886 €
OMR	7 750	166.98	173	196	0	294	1 519 900	10%	1 670 900 €
Collecte sélective des emballages	3700	80.06	70	20	465.02	10	69 350	5.50%	73 164 €
Refus de tri 30%	1110			98			108 780	10%	119 658 €
									0 €
Bio déchets vrac	200			56			11200	5.50%	11 816 €
Bio déchets sac	43			98			4214	5.50%	4 446 €
TOTAL							3 386 048		3 717 965 €

Les subventions :

Suite au renouvellement du PLPDMA, le SIPOM déjà engagé dans une démarche de soutien aux couches lavables, continuera dans ce sens, en soutenant l'acquisition de protections hygiéniques lavables à hauteur de 2500 € pour l'année 2025.

Il est également proposé de soutenir l'action de la recyclerie de Caraman : La RECYCLANTE, en leur versant une subvention annuelle de 1000 €.

Concernant la subvention du COS du SIPOM, l'estimation suivante a été effectuée :

Subvention COS du SIPOM 2025

Au 1er janvier 2025

42

	Bénéficiaires	Nombre de mois	Nombre de tickets	Valeur faciale	Coût
Tickets restaurants	39	11	20	5.00 €	42 900.00 €
TR-28 h hebdo	2	11	16	5.00 €	1 760.00 €
TR-32 h hebdo	1	11	18	5.00 €	990.00 €
Chèques vacances	42	1	1	500.00 €	21 000.00 €
Chèques KADEOS	43	1	1	100.00 €	4 300.00 €
Médailles du travail	1			150.00 €	150.00 €
Cadeaux retraites	1			500.00 €	500.00 €
COUT TOTAL					71 600.00 €

**En recettes :**

Le SIPOM se finance à hauteur de 71 % par les participations des Communautés de Communes adhérentes et à hauteur de 9 % par les recettes de la redevance spéciale.

Les recettes de redevances spéciales sont à envisager avec une prudence particulière car d'une part, l'application des règles d'extension des consignes de tri conduit à une baisse des recettes et d'autre part, la conjoncture économique engendre des fermetures d'activités qui se traduisent par des annulations de recettes. En effet, on a enregistré entre 2023 et 2024 + 776 % d'annulation de recettes de redevance spéciale. Pour pallier ces deux problématiques, il vous est proposé de porter des modifications notamment en intégrant des coefficients de collecte sur la collecte sélective des professionnels et sur les conditions de la résiliation du contrat.

Par ailleurs, les conventions de prestations de services (conventions de collecte) évolueront en tenant compte de la dynamique des charges globales du SIPOM.

L'investissement :

Les postes les plus importants concernent comme chaque année le renouvellement régulier du matériel roulant et du mobilier de collecte. Un camion pour la collecte des biodéchets est toujours en attente depuis le mois de septembre 2024. L'investissement pour la partie benne, d'un montant de 87 072€ sera atténué par des pénalités de retard. Nous venons de recevoir la benne 19T du camion HB-715-HD pour lequel nous avons effectué une DM 1 en 2024. Cette partie benne d'un montant de 117 600 € impactera le budget 2025.

Pour les véhicules de collecte, la volonté de maintenir un parc de véhicules dans un très bon état fonctionnel, nous conduit à proposer le renouvellement du camion immatriculé DX-359-CF qui comptabilise à ce jour 185 000 Km. Cette acquisition fera l'objet d'un appel d'offre lancé au second semestre 2025 de manière à recevoir ce camion en début 2026. Concernant la flotte de véhicule léger, il est envisagé de remplacer un CITROËN Nemo qui date de 2013 et qui enregistre 155 000 km par un véhicule utilitaire léger neuf. Pour chaque véhicule, il faut prévoir le flocage, l'installation des GPS. Pour les véhicules lourds s'ajoute également, l'installation du dispositif d'éthylotest anti-démarrage.

Concernant le mobilier de collecte, il convient de noter une diminution des dépenses prévues en matière d'acquisition de composteurs avec un retour à l'état antérieur suite à l'échéance passée du traitement à la source des biodéchets.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du SIPOM du 13 février 2024

13/02/2025

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Investissement	Propositions nouvelles	Engagement	RAR	TOTAL Budget 2025	Commentaires	Amortissement 2025
2031		1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €		
	Sous-total-Imm incorporelles	1 000,00 €	0,00 €				
2182B	1 Camion Berne 19T_H1971SHD_Marché F2024-01 Plochage BOM 19T_H1971SHD_Marché F2024-01 GPS_BOM 19T_H1971SHD_Marché F2024-01 1 Compositeur BOM 19T_H1971SHD_Marché F2024-01 1 Compositeur BOM 19T_H1971SHD_Marché F2024-01 1 Compositeur BOM 19T_H1971SHD_Marché F2024-01 Plochage BOM 12T_Biodéchets_Marché 2023F02 Plochage BOM 12T_Biodéchets_Marché 2023F02 GPS_BOM 19T_Rempla EQ 231_VK_Marché 2023-F02 ETHYLISTEL_BOM 19T_Rempla EQ 231_VK_Marché 2023-F02 1 Camion Berne 16t-rempla D2355CF_Marché 2025 F01 - acquisition 2025 1 Véhicule léger en remplacement du Némo Plochage Véhicule léger en remplacement du Némo GPS Véhicule léger en remplacement du Némo Enveloppe grosses réparations véhicules : moteur, boîte à vitesse, vérin feuillet... Sous-total-Matériel de transport	117 600 € 2 000 € 2 213 € 1 600 € 2 000 € 2 213 € 1 600 € 250 000 € 32 000 € 1 500 € 800 € 20 000 € 438 526,00 €	2 213 € 2 213 €	87 072 €	117 600,00 € payé en janvier 2025 2 000,00 € 2 213,00 € 1 600,00 € 2 000,00 € 2 213,00 € 1 600,00 € 250 000,00 € lancement marché T3 2025 32 000,00 € 1 500,00 € 800,00 € 20 000,00 € 520 598,00 €	4 020,88 € compris dans les 3094 compris dans les 3094 compris dans les 3094 1 548,08 € compris dans les 1548 compris dans les 1550 Acquisition 2027 Acquisition 2026 Acquisition 2029 Acquisition 2029 333,33 € 5 902,30 €	
2188	16 colonnes à verre 50 bacs COLLECTIFS de collecte OM 460 bacs COLLECTIFS de collecte CS 1500 bacs CS particuliers:180l, 240l 1000 bacs OM particuliers 1000 composteurs, bioeaux, guides 8 composteurs collectifs (250€/pièce) 16 lombricomposteurs Equipements collecte biodéchets Colonnes à verre AAP Hors Foyer (14 dans la limite de 1500 €) Embaseau béton pour amirg des points de collecte Outils atelier Outillage prévention Outillage divers	26 000 € 10 000 € 75 000 € 81 900 € 27 000 € 2 000 € 1 200 € 10 000 € 21 000 € 2 100 € 2 100 € 1 000 € 1 000 € 1 000 € 294 700,00 €	12 864 € 312 € 16 320 € 16 320 € 7 920 € 5 148 €	16 320 €	26 000,00 € 10 000,00 € 1 bac OM 750l suite à sinistre 75 000,00 € 102 bacs 77 820,00 € RAR pour 400 240l (payé le 07/01/2025) et commande 400 bacs CS 240l 27 000,00 € 300 bacs am 120l 2 000,00 € 1 200,00 € 13 840,00 € RAR pour 20 bacs 120l et 20 200l + commande de 24 120l et 24 200l 21 000,00 € 2 100,00 € 2 100,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 314 861,20 €	361,11 €	
2183	Sous-total-installations, matériel et outillage techniques	1 694 € 1 958 € 3 652,46 €	1 694 € 1 958 € 3 652,46 €	0,00 €	1 694,40 € 1 958,06 € 3 652,46 €	70,60 € 81,59 € 152,19 €	
21831	Sous-total-Matériel informatique	4 000,00 € 5 000,00 € 3 000,00 € 1 000,00 €	3 733,00 €		0 € 4 000 € 5 000 € 3 000 € 1 000 € 4 108 €		
2184B	Sous-total-Installations générales, agencements, aménagements des constructions	13 000,00 €	3 793,00 €	4 107,81 €	17 107,81 €		
	Armoire forte pour documents confidentiels Prévention-amélioration des conditions de travail: ballons, souris, sièges ergonomiques, exosquelette... Sous total-Matériel de bureau et mobilier Opération 2025-01; remplacement intégral de 2 filtres à sable verticaux "JASSE" Sous Total-Travaux sur autres constructions	2 000 € 3 000 € 90 000,00 € 90 000,00 €	0,00 € 63 501,36 € 63 501,36 €	0,00 € 0,00 €	2 000,00 € 3 000,00 € 90 000,00 € Travaux Nérocac et traitement sable 90 000,00 €	41,67 € 62,50 € 104,17 € 264,59 €	
2188	Sous-total-Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL GENERAL		840 878 €	134 551 €	111 340 €	952 219,47 €		6 784,35 €
					884 800,00 €		-12 820,13 €

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
 Reçu en préfecture le 18/02/2025
 Publié le
 ID : 031-253100572-20250211-2025_04_04-DE

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le



ID : 031-253100572-20250211-2025_04_04-DE